

UNE BELLE BROCHETTE DE PONTS !

CONSULTATION

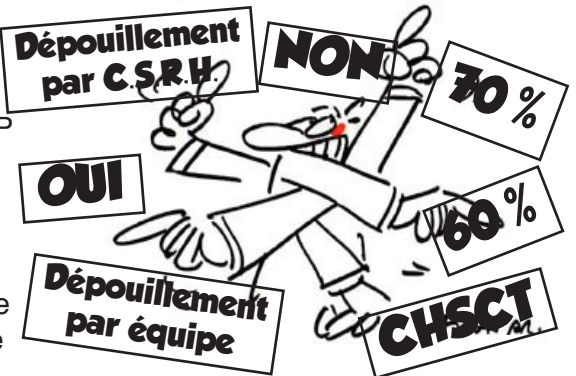
D.O.2.P.

**TROIS JOURS DE PONT ou
CINQ JOURS DE PONT ?**

Faisons d'abord un rappel historique : Lors du CHSCT du 8 novembre 2013, la DO2P propose la fermeture de tous les sites sur 3 dates : 2 et 30 mai avec le 26 décembre en bonus. Le CHSCT donne un avis défavorable à cette proposition. Lors du CHSCT du 9 décembre 2013, la DO2P revient à la charge avec son idée "géniale" de la consultation des agents, du taux de votants minimum pour une décision, etc, etc... Le Comité Technique est consulté, nouveau rejet des élus. Sur le plan réglementaire et légal, la DO2P n'a pas le droit d'imposer la fermeture de ses sites **en prélevant d'office des CA/RC à ses salarié-es**. SUD l'a dit en CHSCT, l'a répété en Comité Technique et le réaffirme clairement ici. Il est temps de rappeler que les postiers sont titulaires de leurs jours de CA et que personne ne peut imposer de poser des congés. À cette tentative de passage en force s'ajoute le manque de transparence et la confusion : **Le manque de transparence a été totale sur**

les résultats du scrutin, aucun contrôle n'ayant été possible par les syndicats représentatifs. La confusion a atteint son comble quand la DO2P a annoncé que le dépouillement de la consultation initialement prévue plaque par plaque se ferait finalement équipe par équipe !!! Le délire a été complet quand 2 ponts supplémentaires (9 mai et 11 novembre) ont été ajoutés au bazar ambiant !!! La confusion reste évidente sur le nombre de jours visés par la mesure : Le 2 mai, le 9 mai, le 30 mai, le 11 novembre, le 26 décembre ? Euh, au fait, les équipes des plaques qui ont voté pour la fermeture des 3 premiers ponts (Monts et Volcans, e-service et Appui) vont-ils fermer les 9 mai et 11 novembre ?

Pour compliquer encore la donne, le taux de présence obligatoire imposé par notre chère DO2P aux équipes qui ont eu le malheur de mal voter change selon la date dont on parle : Sur l'Île de France Est, par exemple, le taux de présence devra être de 50% ni plus ni moins sur les 3 ponts du 2 mai, 30 mai et 26 décembre. Le taux sur les autres dates sera de 50% minimum !!! Une aspirine pour tout le monde !!!



CE QUE S.U.D. PROPOSE : LA NÉGOCIATION !

Pourquoi donc la Direction a-t-elle choisi la voie de l'autoritarisme pour inciter les agents à poser des jours sur les ponts de 2014 ? Il y avait d'autres possibilités pour arriver à un résultat équivalent, et peut-être même arriver à un meilleur résultat en terme de réduction de la dette sociale... Pourquoi ne pas avoir abaissé le taux de présence obligatoire dans les équipes à 40 ou 30 % ? Pourquoi ne pas laisser les agents poser la totalité des jours de pont qui les intéressent ? Quelles sont les raisons de ce gâchis ? **Quelle était la solution ? Pour SUD, la solution passait par la négociation avec les syndicats, tout simplement, ce que la DO2P a toujours refusé dans la mise en place de son projet !** Nous pouvions comprendre les impératifs de la DO2P, qui, pour une fois, étaient compatibles avec l'intérêt des agents.

NE POSEZ PAS DE C.A. SOUS LA PRESSION !

Allons-nous rester les bras ballants en attendant que la Direction nous vole nos congés ? C'est inadmissible ! S.U.D. prendra toutes ses responsabilités et certains militants demandent déjà une riposte forte (recours juridique et/ou syndicale) à la tentative de passage en force de la DO2P.

CONTACTEZ LE SYNDICAT S.U.D. au : www.sudposte75.fr